

LA
QUESTION DES ÉCOLES DE MANITOBA

LA DOCTRINE DES ÉVÈQUES

ET

LA DOCTRINE DE M. LAURIER

Sentiment unanime des évêques.

Afin de mettre les électeurs bien au courant de l'enseignement des archevêques et évêques de la province de Manitoba, de Québec, d'Ottawa et d'ailleurs sur le devoir des catholiques dans la présente élection générale relativement à la cause des écoles de Manitoba, il a été jugé utile de faire connaître, d'un côté, la doctrine de l'église, et de l'autre, la doctrine de M. Laurier chef du parti libéral.

La loi Réparatrice.

Le gouvernement d'Ottawa proposa, durant la dernière session, un bill qui avait pour but de rendre à la minorité catholique de Manitoba le contrôle de ses écoles qui lui fut enlevé, en 1890, par la majorité protestante sous la conduite de M.M. Greenway et Martin.